

COMMENT MOBILISER L'EMAS ?

BESOIN DE
SENSIBILISATION
SUR LE HANDICAP

DIFFICULTÉ
AVEC UN ENFANT
EN SITUATION DE
HANDICAP (OU
NOTIFICATION EN
COURS)

SITUATION
D'ÉCOLE OU DE
CLASSE DIFFICILE
AVEC DES ENFANTS
NOTIFIÉS MDPH

SAISINE DU PRD
(PÔLE RESSOURCE
DÉPARTEMENTAL)

MOBILISATION
DE L'EMAS SELON
LES DEMANDES ET
LES BESOINS
EXPRIMÉS.

RENCONTRE ET
ÉLABORATION D'UN PLAN
D'ACCOMPAGNEMENT

LE PRD SE RÉUNIT
TOUS LES 15 JOURS
POUR ÉTUDIER AVEC
L'EMAS TOUTES LES
SAISINES

CONTACTS

Audrey RODEGHIERO
Coordinatrice de l'EMAS33
tél. : 07 88 23 40 79
mél. : emas33@renovation.asso.fr

Stéphanie GOUGEON
Coordinatrice de l'EMAS33
tél. : 06 73 72 94 25
mél. : emas33@ari-accompagnement.fr

EMAS33

ÉQUIPE MOBILE D'APPUI À LA
SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN
SITUATION DE HANDICAP



Coopérer pour une
école inclusive



Equipe mobile d'appui à
la scolarisation de la
Gironde

L'EMAS33, C'EST QUOI ?

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation de la Gironde est un dispositif médico-social porté par 2 associations : par l'**Association Rénovation** et l'**Association ARI**, financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

L'équipe, composée de professionnels du secteur médico-social (2 coordinatrices, 3 éducateurs spécialisés, 2 psychologues à temps partiel et 2 psychomotriciens à temps partiel), vient **en appui aux professionnels de l'Éducation Nationale et à l'ensemble de la communauté éducative** afin de leur apporter :

- Son expertise.
- Ses compétences.
- Des ressources favorisant l'inclusion.

Son objectif est de **renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap**.

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

- Co-construire des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires.
- Apporter **appui et conseil** en cas de difficulté avec un élève à l'ensemble de la communauté éducative.
- Accompagner les professionnels dans la **gestion d'une situation difficile**.
- Prévenir les **ruptures de parcours**.
- Éclairer par des **éléments d'analyse** une équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

Les professionnels de l'EMAS n'ont pas vocation à intervenir directement auprès des élèves mais accompagnent les équipes en veillant à associer les responsables légaux.

DANS QUELLES SITUATIONS

FAIRE APPEL À L'EMAS ?

- Après l'intervention de l'ensemble des dispositifs de l'Éducation Nationale (RASED, le conseiller pédagogique de circonscription...)
- Pour des enfants avec une notification MDPH ou en cours de notification.
- Quel que soit le type de handicap.
- De la maternelle au lycée, publics, privés sous contrat ou agricole.
- Dans le département de la **Gironde**.

COMMENT INTERVIENT-ELLE ?

- Rencontres et échanges avec les professionnels de l'établissement scolaire.
- Observations en classe.
- Participation aux ESS, équipes éducatives...
- Liens avec les familles et les partenaires (sociaux, médico-sociaux, sanitaires...).
- Aide à l'orientation.
- Réflexion sur l'aménagement de l'espace classe et le prêt de matériel adapté.
- Sensibilisations et formations sur différents thèmes liés au handicap